

Taorana, Bonjour !

N° 2 - JUIN 2025

AVEN



Sommaire

Fonctionnement de l'AVEN	2
CCSCEN du 1 ^{er} janvier 2025	3
Commission d'enquête	4
Surveillance du personnel des centres d'expérimentations nucléaires	6
Conséquences des retombées nucléaires	7
Tamouré	8
Assemblée générale de l'AVEN	10
Remise de Médaille	13

Suivez l'actualité de l'association sur :

www.aven.org

 Facebook :

AVEN France officiel

Taorana, Bonjour !

Périodicité : trimestrielle

Directeur de la publication :

Françoise GRELLIER

Siège social :

128 Rue de la Boétie, Lot 41
75008 PARIS.

**Tél. : 01 44 78 20 60
07 44 55 85 90**

www.aven.org

Création et impression :
SPRINT - Bruguères

Editorial



Cher(es) adhérent(es),

Il était grand temps !

Nous avons enfin un site internet à la hauteur de notre association. À une époque où le numérique et l'intelligence artificielle dominent, il est essentiel de disposer d'un outil de communication performant.

Depuis le 27 mai, chacun d'entre vous, ainsi que tous vos proches, a la possibilité de découvrir l'AVEN, une association souvent méconnue du grand public. N'hésitez pas à en parler autour de vous : à vos enfants, amis, collègues, voisins et élus, pour qu'ils partagent ce lien. Trop de vétérans ignorent notre existence, notre combat et la Loi Morin.

Au début de ce second trimestre 2025, la tant attendue commission de suivi a enfin eu lieu le 1^{er} avril ! Bien que les résultats ne soient pas ceux escomptés, cette réunion a eu lieu et le Ministre de la Santé a promis de nous réunir à nouveau en octobre prochain.

La commission d'enquête parlementaire sur les conséquences des essais nucléaires français en Polynésie est terminée et a rendu son rapport, elle préconise 45 recommandations. Nous attendons désormais la proposition de Loi et nous ne manquerons pas de vous informer des avancées.

L'AVEN reste plus que jamais mobilisée, notre nombre d'adhérents demeure stable même en légère progression en ce second trimestre. Nos partenaires nous apportent leur soutien plus que jamais.

L'assemblée générale des 4 et 5 octobre à NAJAC sera l'occasion de renouveler partiellement notre conseil d'administration. Ceux d'entre vous qui souhaitent offrir de leur temps et de leur énergie à rejoindre notre équipe bénévole peuvent faire acte de candidature au conseil d'administration.

Je vous souhaite un bel été et vous convie tous à l'assemblée générale.

Bonne lecture,
Françoise Grellier
Présidente de l'AVEN

*Vous pouvez toujours envoyer des témoignages,
à l'adresse suivante :*

Aven.temoignages@gmail.com

Ou par courrier au siège ou à : Françoise GRELLIER,
8 rue Bougainville, 22000 ST BRIEUC

Merci

Taorana, Bonjour ! 1

Clarification du fonctionnement de l'AVEN

• Le Navire Ne Coule Pas : L'AVEN Est Plus Forte Que Jamais !

- Malgré les rumeurs malveillantes, notre équipe est toujours aux commandes. Ceux qui propagent ces fausses informations ont oublié le **but** fondamental de notre association qui figure dans les statuts :

Article 2 : L'association a pour objet de défendre et d'assister les victimes des essais nucléaires, d'obtenir, par tous les moyens légaux à sa disposition, le droit à l'information sur les conséquences de la participation aux programmes d'essais nucléaires sur la santé, le droit d'accès aux dossiers radiologiques et médicaux, le droit à indemnisation

L'AVEN n'est pas une fédération

Nous avons une Présidence unique, élue par les administrateurs, eux-mêmes élus par vous, les adhérents conformément aux statuts.

Nous tenons une seule assemblée générale par an et nous communiquons progressivement lors des réunions et commissions. Les infos les plus importantes sont retracées dans le journal trimestriel et sur le site internet. Les correspondants départementaux peuvent y accéder et se mettre en relation avec le membre du CA de sa région pour échanger sur l'actualité.

Agir Ensemble

La participation proactive de nombreux membres est essentielle pour faire connaître l'association.

Beaucoup œuvrent activement pour faire connaître l'AVEN via des réunions et des partenariats. D'autres se contentent de brèves apparitions.

Mais il est anormal que l'AVEN soit si peu connue des récipiendaires de la médaille de la Défense Nationale avec agrafe "Essais Nucléaires", pourtant créée à notre demande après **12 ans** de négociation avec l'État ! Sur la dernière promotion, seuls 8 adhérents AVEN figuraient parmi les **82** récipiendaires. Il est important que les récipiendaires de cette médaille soient davantage informés sur l'AVEN. Un travail doit être entrepris avec les associations d'anciens combattants au niveau local.

Ouverture et Objectifs

Les réunions sont ouvertes à tous, avec pour but de faire connaître l'association, ses objectifs, ses actualités et d'encourager de nouvelles adhésions. Elles se veulent constructives, participatives, et accessibles à tous les publics. Elles sont aussi l'occasion d'informer les élus de la commune et du département ainsi que les associations patriotiques.

Gestion des Données

La gestion des fichiers et des cotisations est réservée aux membres du bureau, sous la responsabilité de la présidente. Ce fichier agréé par la CNIL respecte le règlement général de protection des données (RGPD). Les fichiers ne sont pas vendus et le bureau veille à leur bonne utilisation.

Fausse information

L'utilisation des fichiers d'adresses et de courriels pour un usage personnel ou à caractère diffamatoire est interdite. Selon la teneur des propos, une plainte pourra être déposée auprès du procureur de la république.

Face à la diffusion de fausses informations, d'insultes et de harcèlement, les pages Facebook et le groupe de discussion ont été recrées avec des règles strictes. Certaines pages non officielles utilisant le nom ou le logo de l'AVEN ne sont pas fiables et ne surveillent pas les publications.

Leur contenu doit être apolitique, ni pour ni contre le nucléaire, dans le respect de la vie privée des administrateurs, des adhérents, sans haine et sans règlement de compte personnel.

Pour un nouveau départ, un nouveau site, **aven.org**, a remplacé l'ancien devenu obsolète et illisible.

Faire participer la jeune génération et tous les bénévoles

Engagement de la Jeune Génération : il est vital de faire participer la jeune génération aux côtés des vétérans pour assurer la transmission de la mémoire, des valeurs et des témoignages.

Tous les bénévoles sont les bienvenus, qu'ils aient participé ou non aux essais : veuves, épouses, enfants, amis, et tous les militaires qu'ils soient appelés ou engagés dans toutes les forces armées.

Conclusion

L'appel à l'engagement et à la participation active des membres est essentiel pour renforcer la visibilité et l'impact de l'AVEN. En encourageant une communication claire et une implication collective, l'association pourra mieux atteindre ses objectifs et renforcer ses valeurs.

Faites connaître notre nouveau site lisible sur tous les supports et parlez-en à vos amis, parents, voisins afin que l'information se diffuse naturellement. Le temps passe vite, il est urgent et vital d'informer et d'aider tous ceux qui ont participé aux essais.

C'est **ensemble** que nous devons reconstruire des équipes dynamiques respectueuses de l'individu et du travail de chacun. Chaque nouvelle adhésion (vétérans, conjoints, descendants, amis, sympathisants) renforcera notre communication et notre fonctionnement.

Nostalgie



Nos scientifiques
ont le blues
depuis qu'ils doivent
simuler les explosions

CCSCEN DU 1^{er} JANVIER 2025



Le 1^{er} avril 2025, une réunion de la CCSCEN s'est enfin déroulée au Ministère de la Santé.



Voici le compte rendu.

Commission Consultative de Suivi des Conséquences des Essais Nucléaires

Depuis 2010 la loi Morin prévoit que « Le Gouvernement réunit au moins deux fois par an une commission consultative de suivi des conséquences des essais nucléaires ».

Sauf que cette commission de suivi n'avait plus été réunie depuis 2021 par l'État, qui a même été tenté de la supprimer. (L'AVEN était intervenu auprès des parlementaires pour s'opposer à ces tentatives de suppression).

Nos demandes répétées avec les associations, et des parlementaires, ont fini par aboutir : la première réunion depuis quatre ans a eu lieu mardi 1^{er} avril à Paris.

Vu ce silence depuis quatre ans, l'ordre du jour était dense, et les quatre heures de débats n'ont pas permis d'épurer complètement tous les sujets. Il ressort toutefois de bonnes avancées.

De nouvelles maladies sur la liste « d'ici 2026 »

Une liste qui était passée de 21 à 23 maladies en 2021, en incluant les cancers de la vésicule biliaire et des voies biliaires. Mais des demandes restent sur la table, notamment l'inclusion de deux autres cancers, celui du pancréas et du pharynx, ainsi que le cancer précoce de la prostate et certaines maladies du muscle cardiaque. Pas de détail à ce stade, mais un engagement du Ministre d'une évolution d'ici 2026, après publication du rapport UNSCEAR 2025.

Autres sujets abordés :

- Contradiction législative :

La date butoir pour formuler une demande au nom des ayants droit de victimes décédées avant le 31 décembre 2018, suite aux actions menées par l'AVEN auprès des parlementaires a été repoussée au 31 décembre 2027 dans le cadre de la loi de finances 2025. En revanche, la troisième phrase du décret n'ayant pas été modifiée, il subsiste une incohérence : si la victime est décédée à compter du 1^{er} janvier 2019, la demande doit être présentée par l'ayant droit au plus tard le 31 décembre de la sixième année suivant le décès.

Par conséquent, les demandes formulées au nom de personnes décédées en 2019 doivent être présentées au plus tard le 31 décembre 2025, et seront prescrites au-delà. Le Ministre s'engage à faire corriger cette contradiction.

- Indemnisation des ayants droits (ricochet) :

L'AVEN a demandé une modification de la loi afin qu'elle repose non plus sur le principe de solidarité nationale, mais sur un régime de responsabilité. Cette évolution permettrait d'intégrer dans le système d'indemnisation les préjudices propres aux ayants droit des victimes, également appelées "victimes par ricochet".

Le Ministre n'y est pas opposé, d'autant plus que cela permettrait de pouvoir dédommager la caisse de sécurité sociale Polynésienne des frais de soins des vétérans malades.

- Archives sanitaires :

Un recensement exact des archives sanitaires du nucléaire devrait être mis sur la table d'ici la prochaine réunion.

- Prochaine réunion :

Le Ministre s'est engagé, quelles que soient les événements politiques, à ce que la commission se réunisse tous les 6 mois, ceci en conformité avec la Loi.

Pour mémoire l'AVEN en 2017, avait proposé la possibilité, en cas d'empêchement ministériel, de faire présider la commission par le directeur de la santé. La Ministre de l'époque, Marisol Touraine, avait accepté cette proposition.

Jean-Luc SANS et Françoise GRELLIER



COMMISSION D'ENQUÊTE

Commission d'enquête relative « à la politique française d'expérimentation nucléaire, à l'ensemble des conséquences de l'installation et des opérations du Centre d'expérimentation du Pacifique en Polynésie française, à la reconnaissance, à la prise en charge et à l'indemnisation des victimes des essais nucléaires français, ainsi qu'à la reconnaissance des dommages environnementaux et à leur réparation ».

La Commission d'enquête, est composée de 31 députés issus des 11 groupes politiques et des non-inscrits. Cette commission d'enquête a été souhaitée par le groupe de la Gauche Démocrate et Républicaine (GDR) a auditionné les acteurs, experts et témoins concernés ce dossier durant 45 réunions. 4 députés se sont rendus en Polynésie durant une semaine pour rencontrer le Président du gouvernement, le Haut-Commissaire, des élus locaux, etc.. et la CPS.



LE RAPPORT DE LA COMMISSION D'ENQUÊTE PARLEMENTAIRE PUBLIE LE 17 JUIN 2025

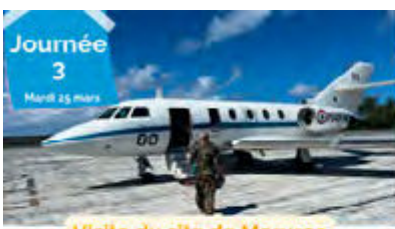
15 ans après la promulgation de la Loi Morin, la commission d'enquête parlementaire 2025 obtenue par Madame Mereana REID ARBELOT, députée de Polynésie et nommée rapporteure, et présidée par Didier LE GAC, député du Finistère a présenté son rapport à l'Assemblée Nationale le 10 juin dernier. Ce rapport fait suite à l'audition de 123 personnes, ainsi qu'à deux déplacements (en Polynésie et au Commissariat à l'énergie atomique à Bruyères-le-Châtel).

L'AVEN et toutes les associations polynésiennes ou partenaires ont été auditionnées et de nombreux vétérans ont pu livrer leur témoignage.

La recherche des conséquences de ces essais sur la santé des vétérans, des travailleurs, de la population polynésienne, et sur l'environnement a permis à cette commission, composée de 31 députés de tout horizon, de proposer 45 recommandations.

Parmi ces 45 propositions, il est à noter que toutes les demandes de l'AVEN ont été prises en compte et notamment : l'élargissement des maladies, la reconnaissance des victimes par ricochet (conjointes et enfants), la réunion de la commission de suivi, une meilleure indemnisation, l'étude transgénérationnelle, la reconnaissance de l'Etat, l'information des jeunes dans les manuels scolaires, la journée du 2 juillet.

Elle s'est également rendue à Mururoa et à Hao.



Avec la Maire Mme Yseult BUTCHER et des élus de Hao

Les associations et leurs avocats ont pu s'exprimer tant en métropole qu'en Polynésie française. Les auditions se sont achevées le 14 mai 2025.

Bien entendu, l'AVEN soutient également les propositions qui peuvent améliorer le quotidien des polynésiens et il ne saurait en être autrement. Nos associations sont liées depuis 2001. Elles ont commencé le combat ensemble et elles continuent ensemble.

Attendons désormais la proposition de LOI.

Il va sans dire que L'AVEN interviendra auprès des députés et des sénateurs pour aboutir enfin à une vraie reconnaissance des conséquences sanitaires et des vétérans eux-mêmes.

Françoise Grellier

le rapport est disponible sur le site internet www.aven.org

Parmi les 45 recommandations, voici celles qui concernent les vétérans et leurs familles pour lesquels l'AVEN se bat depuis 2001 :

Recommandation 15	Elargissement de la liste des pathologies potentiellement radio-induites notamment les cancers du pancréas et du pharynx, ainsi que le cancer précoce de la prostate et certaines maladies du muscle cardiaque.
Recommandation 17	Ouverture du droit à indemnisation des victimes dites « par ricochet » à la hauteur des préjudices moraux et patrimoniaux qu'elles ont subis.
Recommandations 3, 4, 5 et 6	Rendre accessible les données de toutes les stations météorologiques, les rapports de tirs. Mettre en place une surveillance médicale des militaires exposés
Recommandation 8	Conduire des recherches relatives à l'existence d'effets transgénérationnels de l'exposition aux rayonnements ionisants.
Recommandation 11, 12	Améliorer les dispositifs de réunion de la CCSCEN afin de garantir la tenue de cette commission régulièrement.
Recommandation 16	Repousser au 31 décembre 2028, l'échéance du dépôt des demandes d'indemnisation pour les personnes décédées avant le 31 décembre 2018
Recommandations 34 et 35, 37 et 38	Améliorer l'accès aux archives et continuer la numérisation. Recueillir les archives privées.
Recommandation 41	Attribuer aux vétérans un titre de reconnaissance
Recommandations 42, 43 et 44	Devoir de mémoire et enseignement dans les livres d'histoire
Recommandation 45	Instaurer le 2 juillet une journée nationale du souvenir en mémoire du premier essai nucléaire en Polynésie

Vous pouvez retrouver tous les documents sur le site internet www.aven.org, rubrique actualités nationales

Rapport du 10 juin 2025 de l'enquête parlementaire - AVEN

- Compte-rendu de la séance du mardi 10 juin 2025
- Le rapport d'enquête Tome I, N°1558 du mardi 17 juin 2025
- Liste des 45 recommandations de la commission
- Le rapport d'enquête Tome II N° 1558 du mercredi 18 juin 2025

Françoise GRELLIER



SURVEILLANCE DU PERSONNEL DES CENTRES D'EXPÉRIMENTATIONS NUCLÉAIRES

Courrier du médecin général G. ROMET, Directeur du SPRA au Dr Jean-Louis VALATX en date du 3 octobre 2005

A propos des résultats d'anthrospectrogamma-métrie

La spectrométrie gamma humaine constitue un bon moyen de diagnostic de la contamination interne par radio éléments émetteurs gamma d'énergie supérieure à 200 keV.

Les mesures d'anthrospectrogamma-métrie

Le sujet est placé dans une enceinte blindée en position assise, demi assise ou allongée. La mesure est réalisée à l'aide de trois sondes à scintillation d'iodure de sodium (NaI) de 5 pouces. L'enregistrement est fait sur un sélecteur de 200, 400 ou 800 canaux. La durée de la mesure est de dix minutes (soit environ 4 sujets examinés par heure) ou de deux minutes. Le résultat de la mesure est exprimé en nombre de coups brut, bruit de fond de l'installation compris. Il faut alors déduire la valeur du bruit de fond de l'installation pour exprimer le résultat de l'examen du sujet en nombre de coups « net » par minute et par kilogramme de poids (CPM/kg).

L'indice de tri

L'indice de tri est le rapport entre les CPM/kg du sujet examiné et la valeur moyenne des CPM/kg mesurés dans les mêmes conditions sur une population « standard » ayant un spectre normal. Cette valeur moyenne en CPM/kg est calculée mensuellement à partir de spectres acquis sur du personnel non exposé dont le poids est compris entre 60 et 80 kg. Cela permet de tenir compte de la « dérive » électronique, inéluctable dans le temps, des appareils de mesure.

Par suite de la dispersion des poids des sujets examinés, il est pratique d'exprimer les deux termes du rapport en CPM/ kg : l'indice de tri garde la même signification pour tous les systèmes et toutes les installations de spectrométrie. Les résultats restent comparables entre eux.

Quelques remarques :

→ D'un mois à l'autre, pour un même sujet non exposé, l'indice de tri peut varier sensiblement car la valeur CPM/kg moyen peut aussi varier,

→ Deux sujets ayant la même charge corporelle en radioéléments et un poids très différent peuvent présenter des différences dans l'auto-absorption et par conséquent un taux de comptage différent,

→ Deux indices de tri semblables n'expriment une identité de charge corporelle que dans la mesure où la morphologie des sujets et la nature des radioéléments en cause sont les plus semblables. En effet, des radioéléments différents par leur énergie, par leur localisation métabolique et leur quantité, donnent des indices voisins pour des charges très différentes. Cependant, l'expérience acquise a montré, sur un mannequin et des sujets contaminés, que cet indice est un indicateur très sensible de contamination interne par radioéléments émetteurs gamma.

→ Théoriquement, la valeur de l'indice de tri pourrait permettre de calculer la valeur de la charge corporelle.

Cela est rendu souvent difficile compte tenu de ce qui précède.



Laboratoire Gérard BARDOLLE (L7)



Installation de spectrogamma-métrie

Nota : la charge corporelle moyenne en césium 137 en France a évolué en 1965, elle était de l'ordre de 560 Bq et en 1967, d'environ 150 BQ. Ainsi le taux global de comptage sur 10 minutes a été divisé par 3 sur une installation en métropole (de 30 000 coups à 10 000).

Les résultats

L'indice de tri permet de faire un tri parmi les très nombreuses mesures de spectrométrie gamma humaine réalisées. Cet indice est dit normal lorsqu'il est inférieur à 2.

Au-delà de 2, le spectre est systématiquement analysé à la recherche de radioéléments artificiels émetteurs gamma dans les énergies comprises entre 200 à 2000 keV. Dans le cas d'une détection de radioélément(s) non naturel(s) des analyses radiotoxicologiques des excréments (selles, urines par exemple) peuvent être demandées permettant de confirmer ou d'infirmer une contamination interne par mélange de produits de fission émetteurs gamma.

Nota : Dans les années 60 et 70, les résultats étaient exprimés par l'indice de tri. Parfois une photographie « polaroid » de l'écran de l'analyseur était jointe ainsi qu'une bande « papier » listant le nombre de coups brut par canal de mesure.

Plus tard, les fiches de spectrométrie comportaient plus de détails sur la mesure (nombre de coups brut, nombre de coups du bruit de fond de l'installation, poids et taille du sujet, indice de tri et le spectre était souvent associés à ces fiches).

A partir des années 1990, le spectre archivé était le plus souvent joint à la fiche de résultats.

Conclusion sur la contamination de l'environnement et exposition de la population

Rapport IRSN n° 2024-00559

L'exploitation de près de 50 000 résultats de mesures acquis en France métropolitaine, principalement entre juin 1961 et juillet 1978, ont permis de reconstituer les chroniques des activités dans l'air, déposées au sol et dans les principaux types de denrées, d'une vingtaine de radionucléides provenant des retombées des essais atmosphériques d'armes nucléaires. Ces chroniques de mesures ont été complétées au moyen de différentes études paramétriques et de la modélisation.

A partir de ces chroniques, des doses efficaces mensuelles et aux organes ont été estimées pour les adultes et les enfants de différentes classes d'âges résidant au Vésinet (région parisienne) durant cette période, et ce pour les trois types d'exposition considérées : l'exposition par inhalation et par transfert transcutané des radionucléides présents dans l'air, l'exposition externe aux dépôts radioactifs considérés comme négligeables et l'exposition par ingestion de denrées contaminées.

Les doses résultant de l'ingestion de denrées contaminées qui prédominent durant cette période 1961-1978, ont par ailleurs pu être en partie validées par les résultats de mesures effectuées sur les plateaux-repas des cantines des établissements scolaires. La comparaison entre les doses efficaces annuelles estimées par l'UNSCEAR pour des adultes habitant dans l'hémisphère nord et celles estimées dans cette étude à partir des données françaises, montre une très bonne concordance des doses reçues par inhalation. Cette concordance résulte de celles, également montrées, des activités dans l'air et des rapports d'activités isotopiques établis dans cette étude par rapport à ceux mentionnés par l'UNSCEAR.

En revanche, les doses dues à l'exposition externe aux dépôts et à l'ingestion de denrées, estimées par cette étude pour le Vésinet, sont deux fois plus élevées que celles estimées par l'UNSCEAR. Ceci est une conséquence d'activités déposées deux fois plus élevées. Cet écart s'explique très probablement par des précipitations annuelles en France qui, sous influence

océanique, sont plus élevées que la moyenne de l'hémisphère nord. Cette dépendance des activités déposées ainsi que des doses externes et par ingestion qui en résultent, vis-à-vis des hauteurs de précipitations moyennes annuelles sur le territoire, a par ailleurs été montrée suivant différentes approches qui ont donné des résultats concordants. Cette étude de la relation entre les précipitations, les dépôts radioactifs et les doses a ainsi permis de spatialiser ces doses à l'échelle du territoire en fournissant des estimations par commune et par année.

Les rapports entre les doses estimées à partir des données françaises et celles estimées par l'UNSCEAR pour chaque voie d'exposition et pour différents radionucléides sur la période 1961-1978, ont permis d'adapter les doses fournies par l'UNSCEAR aux caractéristiques des retombées en France afin de disposer d'estimation pour les périodes 1945-1960 et 1979-1985 (période durant laquelle il n'y a pas de données disponibles pour la France). Les chroniques de mesures des radionucléides de période longue effectuées par l'IRSN (IPSN avant 2004), ou issues de la littérature, permettent de disposer des doses reçues par inhalation jusqu'en 2020. Les doses externes et résultantes de l'ingestion entre 1999 (dernière année d'estimation de l'UNSCEAR) et 2008 ont été obtenues par interpolation entre les estimations de l'UNSCEAR et celles de l'IRSN basées sur des résultats de mesure acquis entre 2008 et 2018 (IRSN, 2022).

Ainsi, cette étude permet de disposer d'estimations de doses efficaces et aux organes pour les différentes classes d'âge par commune et par année, répondant aux besoins du projet CORALE. (Projet de recherche pour développer les connaissances relatives aux effets sur la santé humaine des expositions professionnelles, médicales ou environnementales à de faibles doses de rayonnements ionisants.) Ces doses ont été commentées pour ce qui est de leur évolution au fil du temps, des radionucléides contributeurs, des différences suivant l'âge des individus et des lieux de résidence.

J.L.Sans

Sources :
https://www.irsn.fr/sites/default/files/2024-10/Rapport-IRSN-2024-00559_Retombees-des-essais-atmospheriques-nucleaires-fr-metro_2024-10-25_v3.pdf
<https://www.irsn.fr/recherche/laboratoire-depidemiologie-rayonnements-ionisants-lepid>

LE NOUVEAU SITE INTERNET EST EN LIGNE DEPUIS LE 26 MAI 2025

www.aven.org

Vous avez désormais la possibilité de consulter nos rubriques et actualités sur votre ordinateur, ainsi que sur votre téléphone ou votre tablette. Cet outil, essentiel pour les associations, offre un espace d'information de qualité, destiné à informer les vétérans, les ayants droit, les autorités, les journalistes et les jeunes générations.

Il était crucial d'investir dans un outil performant, facile d'accès pour nos membres et doté d'une interface conviviale. Bien que l'association ne vise pas à offrir une couverture médiatique continue, les informations seront mises à jour régulièrement en fonction de l'actualité.



PAIEMENT PAR CARTE BANCAIRE

Les paiements des cotisations et les dons par carte bancaire ne passent plus par PAYPAL mais par HELLOASSO.

Cette plateforme est gratuite pour l'AVEN et pour vous, la transaction se fait en toute sécurité.

Vous recevez immédiatement un reçu et votre justificatif fiscal par mail.

Précision : lors de votre paiement une proposition de don à HELLOASSO vous est proposée : ce n'est pas obligatoire et vous pouvez remettre à zéro ou indiquer le montant de votre choix même minime (exemple 0.10€).

En cas de difficulté, vous pouvez contacter la secrétaire ou la trésorière de l'AVEN.

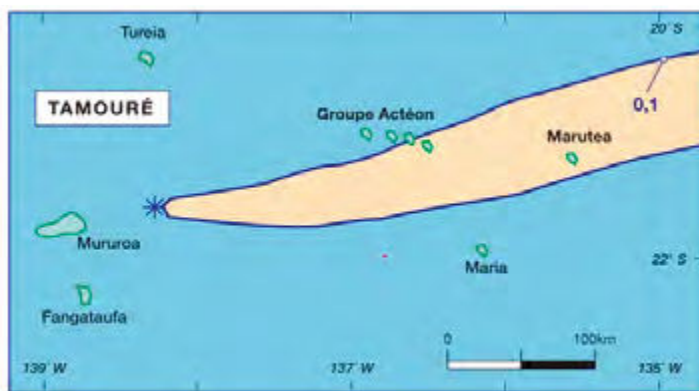
TAMOURÉ

19 juillet 1966 5h05 2^e tir en Polynésie largué par Mirage IV à une altitude de 1000 m à 85 km à l'Est de Mururoa



Pour cet essai largué, le risque d'explosion à la surface de l'océan reste une contrainte supplémentaire forte prise en compte, bien qu'il soit d'une très faible probabilité. Prévu initialement le 13, puis avancé au 12, il est finalement retardé. En effet, le 12 l'orientation en altitude des vents est correcte, la zone de tir se trouve à l'avant d'une dorsale peu accentuée, par contre la forte nébulosité et l'occurrence d'averses fait reporter le tir. Le 13, les vents des basses couches sont orientés au nord puis nord-ouest, très à l'avant d'une dépression en mouvement lent vers l'est. Une perturbation atteint Mururoa les 17 et 18. Les conditions deviennent favorables pendant

Retombées proches (conséquences en Polynésie Française) :



quelques heures seulement en fin de nuit et en matinée du 19. Malgré la présence d'une couche de strato-cumulus vers 1,200 m, l'opportunité est saisie.

Le nuage se fragmente rapidement puis s'allonge s'étendant sur près de 150 nautiques à H+2. Une pénétration pilotée par avion Vautour est réalisée à H+1 h20 en un seul passage à 34 000 pieds. Au vue de l'indication du radiamètre placé au niveau des tuyères, un deuxième passage n'est pas jugé nécessaire. Les doses reçues par le pilote et le mécanicien sont respectivement de 9,5 et 9 mS.



Le nuage principal porte plein Est sur les atolls inhabités du Groupe Actéon, un nuage dérivé est détecté à faible niveau à Papeete le 23 juillet.

Une tache correspondant à l'activation de l'eau de mer à l'aplomb du point zéro, au large de Mururoa, est détectée. Elle disparaît totalement vers J+2 par décroissance et dilution. Le nuage passe au-dessus du Forbin, à 40 nautiques du point zéro avec augmentation sensible de la radioactivité atmosphérique.

Un nuage dérivé est détecté le 23 juillet à Papeete.

NOTA : De nombreuses avaries sont constatés sur la plupart des points de contrôles terre, y compris sur l'AE Protêt. Seuls fonctionnent ceux de Anaa, Hao, Reao et Hikueru ainsi que celui de l'EE Forbin. (Annexe 4 rapport 12/66 SMSR)

JL. Sans

Sources : CEA - SMSR

TÉMOIGNAGE D'UN AVIATEUR PRÉSENT À HAO LORS DE TAMOURÉ

En tant que vétéran des essais nucléaires pendant la période de mon service sous les drapeaux, j'ai fait ma période par devancement d'appel dans l'armée de l'AIR. Affecté le 6 janvier 1966 à la base aérienne de DIJON pour faire mes classes. Le 30 mars 1966 j'ai eu mon affectation pour la Polynésie française, débarqué à Papeete le 01 avril 1966, après mon circuit d'arrivée, j'ai reçu mon affectation définitive pour la base avancée de HAO dans le service M.T.A. (moyens techniques aériens), au service de piste. Le travail consistait à la réception des aéronefs, leurs mettre des cales aux roues, les sécurités aux trains d'atterrissage et remplir les réservoirs, soit de l'essence avion ou du kérosène. Pendant la période des tirs nucléaires, nous n'avons porté aucune mesure de protection. Les tenues que nous portions étaient une chemisette, un short et des baskets comme tous les autres militaires. Avec mes camarades nous ne connaissons

rien du danger de ces tirs nucléaires. Pendant les périodes de tirs atmosphériques, je ne portais, comme les autres appelés et aussi certains sous-officiers de notre service, pas de vêtements de protection, ni de gants, ni de casque anti-bruit ce qui a entraîné des problèmes d'audition, pas plus que de masques. Nous n'étions nullement informés du danger de ces périodes de tirs atmosphérique, nous étions tous réquisitionnés.

Extrait des notes prises à HAO :

- Le 02 juillet 1966 à 5 H 34 : explosion de la première bombe atomique, les 4 avions VAUTOURS ont été contaminés.
- Le 19 juillet 1966 à 5 H 05 : explosion de la seconde bombe atomique larguée par MIRAGE 4.

- Le 11 septembre 1966 à 7 H 30 en présence du Général de Gaulle sur le bâtiment DE GRASSE, explosion de la troisième bombe atomique.
- 24 septembre 1966 à 7 H 00, explosion de la quatrième bombe atomique, 2 avions VAOUTOUR, 2 avions NEPTUNE P2V6 et 4 avions BREGUET furent contaminés.
- Le 27 septembre 1966 : 9 avions contaminés, etc..
- Le 02 mars 1967, après 11 mois de service, j'ai quitté l'atoll de HAO pour Papeete puis la métropole et finir ma période d'engagement en permission libérable jusqu'au 01 mai 1967, libéré de mes obligations militaires.
- Lors de ma période de mon service militaire à HAO, pendant les expériences nucléaires nous n'avons jamais été soumis à une surveillance médicale après les différentes expérimentations.
- Le CAPM de PAU n'a pas pu me fournir de livret médical. Guy FERBER



Mirage IV ayant largué Tamouré



Vautours en formation



Avis de recherche

J'ai séjourné et travaillé pour le C.E.P. à Papeete (TAHITI) à l'Etat-Major Interarmées en 1973, qui était situé au Taaone à Papeete et désirerait avoir d'éventuels témoignages de personnes qui auraient travaillé avec moi.

A l'époque je m'appelais Sylvie LUTZ

Je suis actuellement domiciliée

3 rue de Saint-Sébastien - 29280 LOCMARIA-PLOUZANE

Mon numéro de portable : 06 74 41 88 88

Courriel : sff.urban@gmail.com

Appel à témoins

Pour toutes personnes (hommes de troupe ou officiers) qui m'auraient connues sur l'ATOLL de Hao en 1967/68. J'y étais barman au Mess des Officiers supérieurs. Atteint d'un cancer en stade 4, j'ai besoin de justifier de ma présence.

Mais aussi des faits suivants, à savoir : que durant cette période la base y compris en priorité le village d'Otepa a failli être évacué au moins trois fois suite à des explosions nucléaires dus aux vents portant des particules radioactives.

Merci de votre collaboration.

Michel DAOUS (77 ans)

Courriel : daoushi@hotmail.fr

Tél. : 06 10 14 64 08



LE COIN DE LA TRÉSORIÈRE

Je souhaite exprimer toute ma reconnaissance à nos membres pour leur cotisation annuelle ainsi que pour les généreux dons que certains ont bien voulu nous faire.

Pour ceux qui n'ont pas encore procédé à leur paiement, il est encore temps d'envoyer votre cotisation pour l'année 2025.

Voici les tarifs :

40 € pour une personne seule,

60 € pour un couple,

et 30 € pour les veuves ainsi que pour les enfants de vétérans.

Vous pouvez faire parvenir vos chèques à l'adresse suivante :

Vétérans des Essais Nucléaires

BP 20105

22001 SAINT BRIEUC PPDC

Les reçus fiscaux pour l'année 2025 seront envoyés dans le courant de l'année.

Si vous n'avez pas reçu celui de 2024, n'hésitez pas à contacter la secrétaire au 07 44 55 85 90.

Hélène LAVOINE

VOS COORDONNÉES

Suite aux retours de bulletins ou de mails, pour la bonne tenue de nos fichiers veuillez communiquer vos changements d'adresses, de numéro de téléphone et de courriels

au secrétariat : beatrice56aven@gmail.com soit à l'adresse : aven@aven.org

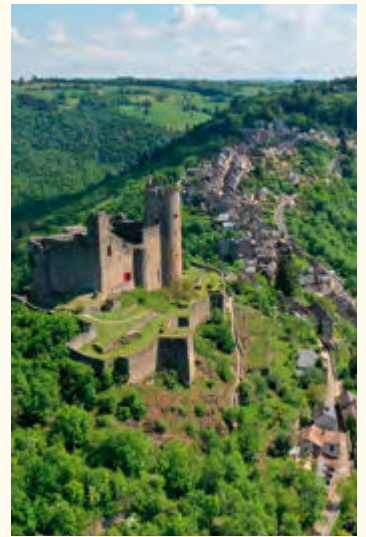
NAJAC, DANS L'AVEYRON

Pays de nature et villages médiévaux Sa forteresse royale et son château imprenable !

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DE L'AVEN LES 4 ET 5 OCTOBRE 2025

Venez admirer la beauté des paysages du Rouergue et flâner dans les ruelles du village pour y ressentir l'âme du pays, l'âme occitane.

LE VILLAGE



LE CENTRE DE VACANCES VVF

Le congrès et l'assemblée générale de l'AVEN se dérouleront dans cette salle. Situé à 2 km du centre de Najac, vous profiterez de la terrasse avec vue sur le château, de la piscine et de l'espace bien être.

Accueil à partir de 17h00 le vendredi 3 octobre



VVF NAJAC

Le Puech Moutonnier - 12270 NAJAC
Inscription auprès de Mme Arlette DELLAC
17, impasse des Joncs 81500 MONTCABRIER
Tél. : 06 37 06 90 69 - Ou sur le site :
Prochaine assemblée générale de l'AVEN
en octobre 2025 - AVEN



POUVOIR

ASSEMBLEE GENERALE DE L'AVEN LES 4 ET 5 OCTOBRE 2025 A NAJAC (AVEYRON)

Je soussigné(e) N° adhérent

Département

donne pouvoir à M

ou à tout autre adhérent présent,

Pour me représenter à l'Assemblée Générale de l'AVEN qui se tiendra les 4 et 5 octobre
à NAJAC dans l'AVEYRON.

Fait à le..... 2025

Signature du mandant
précédée de la mention « Bon pour pouvoir »

A renvoyer par courrier avant le 15 septembre 2025 à :

**Françoise GRELLIER, 8 rue Bougainville, 22000 ST BRIEUC
Courriel : aven@aven.org**

ATTENTION :

Chaque adhérent présent à l'AG ne peut recevoir que trois pouvoirs. En conséquence si vous dénommez quelqu'un en particulier assurez-vous qu'il sera bien présent et que votre pouvoir peut être validé.

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DE L'AVEN LES 4 ET 5 OCTOBRE 2025

VVF - Le Puech Moutonnier - 12270 NAJAC

SAMEDI 4 OCTOBRE 2025

MATIN

Accueil et Cérémonie

12H30 Repas

APRES MIDI : 14H00

Ouverture du congrès

- *Interventions des élus et des associations patriotiques parole aux invités et débat (information juridique, scientifique, politique)*
- *présentation des candidats au CA et réponses aux questions diverses*

19H30 Dîner

DIMANCHE 5 OCTOBRE 2025

MATIN

Assemblée Générale

9H00 Ouverture par le président de séance et ses deux assesseurs

- **Présentation du rapport d'activité et du rapport financier**
- **Débat avec la salle et réponse aux questions**
- **Résultat des votes pour l'élection des membres du CA et conclusion**
- **Clôture de l'assemblée par le président de séance**

12H30 Repas

***Le vote se fera dans la salle le 4 octobre de 18h à 19h et
le 5 octobre de 8h30 à 9h15***

APPEL A CANDIDATURE AU CONSEIL D'ADMINISTRATION

L'AVEN vient de se doter d'outils modernes pour mieux se faire connaître et mieux fonctionner en toute autonomie. D'autres projets sont à l'étude pour faire connaître cette période de l'histoire aux jeunes générations.

Si vous souhaitez aider activement l'association, vous pouvez vous présenter au Conseil d'Administration pour continuer à soutenir les vétérans dans leur recherche de reconnaissance.

Certaines régions ou départements n'ont pas de représentant au CA : l'Auvergne-Rhône-Alpes, la Normandie, les Pays de Loire, la Bourgogne, le Pays basque.

Si vous êtes domicilié dans ces départements ou régions, vous pouvez déjà nous contacter.

Votre candidature et un courrier de motivation doivent être envoyés par lettre recommandée avec avis de réception à la Présidente de l'AVEN :

**Madame Françoise GRELLIER
8 rue Bougainville
22000 SAINT BRIEUC**

**Avant le 15 septembre 2025
(Cachet de la poste faisant foi)**



CONGRÈS ET ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DE L'AVEN DES 4 ET 5 OCTOBRE 2025 A NAJAC BULLETIN D'INSCRIPTION

Nom : _____ Prénom : _____
Nom et prénom du conjoint (ou accompagnateur) : _____
Numéro adhérent : _____ Sahara Polynésie
Adresse : _____
Code postal : _____ Ville _____
Téléphone : _____
Courriel : _____

assistera au Congrès national de l'AVEN
 assistera à l'Assemblée générale de l'AVEN n'assistera pas à l'Assemblée générale de l'AVEN
Date Arrivée : _____ et envoie un pouvoir

Réservation Hébergement et Repas

	CHAMBRE et REPAS POUR 2 PERSONNES	CHAMBRE ET REPAS POUR 1 PERSONNE	MONTANT <i>A reporter plus bas</i>
FORFAIT A (deux nuitées et 4 repas Du vendredi soir au dimanche midi)	460 €	270 €	
FORFAIT B (une nuitée et 3 repas Du samedi midi au dimanche midi)	290 €	165 €	

Restauration uniquement (Boisson comprise)

	TARIF	NOMBRE	MONTANT
Déjeuner Samedi midi 4/10/2025	25 €		
Diner Samedi soir 4/10/2025	38 €		
Déjeuner Dimanche midi 5/10/2025	25 €		
		Total à reporter	

Participation frais salle par personne	10 €		
A reporter : Montant du forfait OU le total des repas			
	TOTAL A PAYER		

Bulletin de réservation à envoyer avant le 15 août accompagné de votre règlement dès maintenant
Paiement par carte bancaire sur le site de l'AVEN à partir du 1^{er} mai 2025

Mme Arlette DELLAC
17 impasse des Joncs
81500 MONTCABRIER
06 37 06 90 69

ou

Vétérans des Essais Nucléaires
BP 20105
22001 SAINT BRIEUC
06 71 33 64 09

Paiements par chèque à l'ordre de l'AVEN

Possibilité de payer en trois fois par chèque ou par CB

Le montant total doit être payé au plus tard le 15 septembre 2025

Important : il ne sera procédé à aucun remboursement en cas d'annulation moins de 8 jours avant l'évènement.



REMISE DE LA MÉDAILLE DE LA DÉFENSE NATIONALE, ÉCHELON BRONZE, AVEC AGRAFES « DÉFENSE ET ESSAIS NUCLÉAIRES »

A l'occasion du 63^e anniversaire du « Cessez le feu » en Algérie, le mercredi 19 mars 2025, la ville a commémoré en présence de Monsieur Frédéric Petitta - Maire de Sainte Geneviève des Bois, la remise de la Médaille de la Défense Nationale avec Agrafes Défense et ESSAIS NUCLÉAIRES, à **Monsieur Joseph ARREAU** (MDL/Chef en Retraite).

Elle a été décernée à titre exceptionnel, en Reconnaissance de ses services particulièrement honorables rendus à la Nation, lors de son séjour 1973/1974 à MURUROA/FANGATAUFA (POLYNÉSIE).



FAMILLE RIGHI porte-drapeaux de père en fille !



Depuis 60 ans le major Righi porte le drapeau de notre nation avec fierté dans toutes les cérémonies patriotiques. Samedi avait lieu une émouvante cérémonie lors de l'Assemblée Générale de la Légion d'Honneur, puisque René Righi transmettait officiellement, à 93 ans, le drapeau de cette vénérable association, porté pendant plus de 20 ans, à son successeur avec beaucoup d'émotions.

Comme un signe du destin, 3 jours après, sa fille Pascale Righi, qui porte depuis plus de 3 ans le drapeau de l'Association des Vétérans des Essais Nucléaires du Tarn et Garonne était honorée en se voyant décerner **la médaille des porte-drapeaux** par le Préfet Vincent Roberti en présence des plus hautes autorités du département, comme un symbole de transmission, c'est son père René qui lui a remis le diplôme sous les applaudissements nourris.

Réserviste citoyenne au sein de la Délégation Militaire Départementale, elle y a rencontré un autre citoyen, Michel Larrue, qui venait de prendre la présidence de l'AVEN 82 et qui recherchait quelqu'un pour porter le drapeau de l'AVEN Tarn et Garonne. Il n'y a pas de hasard dans la vie et Pascale n'a pas tardé à donner son accord. Depuis elle a déjà participé à de nombreuses cérémonies, féminisant ainsi l'association des porte-drapeaux du Tarn et Garonne. Désormais, dans les cérémonies patriotiques, vous pourrez voir la fille porter fièrement le symbole de notre nation, fonction hautement symbolique pour honorer la mémoire de ceux qui sont morts pour la France et pour la République. Vous sentirez peut-être l'émotion palpable du père, qui ne sera jamais bien loin, fier de voir sa fille prendre la relève et de partager ensemble de si nobles valeurs.



REMISE DE LA MÉDAILLE - CHEVALIER DE L'ONM

Mme Annie PATABES, membre du CA, accompagnée par Mr Alain LEPOINT, a été invitée en tant que responsable départementale à la **cérémonie de décoration** de Mr Marc Adivèze, **Maire d'Alairac (AUDE)**, fait **Chevalier de l'ONM**, distinction remise par son père, Roger Adivèze, Maire honoraire, décoré de la légion d'honneur en présence de Mr le Préfet



RÉUNION INTERDÉPARTEMENTALE EN ANJOU

De 1960 à 1996, ils étaient 150 000 à participer aux essais nucléaires français.

Lors de la réunion interdépartementale pour la Sarthe, la Mayenne et le Maine-et-Loire qui se déroulait à Sablé-sur-Sarthe, samedi 22 mars 2025.

Les vétérans ont évoqué l'impact du nucléaire sur leur santé : « **On a reçu une pluie radioactive** ».

L'association des vétérans des essais nucléaires (AVEN) tente d'améliorer la loi Morin afin d'obtenir des indemnités.

Diverses maladies graves :

« *Quand on parle de maladies radio induites, on pense essentiellement aux cancers, mais la science évoluant, il y a de nouvelles pistes et on s'est aperçu que certains AVC pouvaient avoir été déclenchés par les radiations* ». Jean-Luc Sans est le premier concerné puisqu'il a été victime d'un double infarctus et d'un arrêt cardiaque à l'âge de 38 ans. « *On essaie de faire évoluer la loi Morin pour y inclure de nouvelles maladies* ».



De gauche à droite :
Joël DEBOSCKER,
André DIARD,
Jean-Luc SANS,
Gilles BARILLE

**En région : pour vous apporter la meilleure information sur nos avancées, Madame la Présidente, Françoise GRELLIER, assiste aux réunions départementales et fait le tour de la France de la Bretagne, le Grand-Est, le Centre, l'Occitanie, etc...
En cas d'empêchement un membre du CA la remplace.**

BRETAGNE LOCMIQUELIC (56)



Jean-Luc Sans, interviewé par la télévision japonaise NHK.

La télévision publique japonaise, NHK, était ce mardi à Locmiquélic pour un reportage sur Jean-Luc Sans. Président honoraire de l'association des vétérans des essais nucléaires, délégué auprès du comité d'indemnisation des victimes des essais nucléaires et membre de la commission de suivi des conséquences des essais nucléaires, Jean-Luc Sans a été interviewé chez lui et sur le port de Sainte-Catherine. Il y a eu 2 500 essais nucléaires entre 1945 et 1996, dont 210 par la France, a-t-il rappelé. Et des essais qui ont eu des conséquences.

Un sujet qui intéresse le Japon qui suivent les travaux. Le reportage sera diffusé sur NHK en mai a priori.

RÉUNION ET EXPOSITION À BRUYÈRES (VOSGES 88)

En présence de Françoise Grellier, Patricia Grenier, Pierre Gartner et René Rey.

Belle exposition ouverte à tous et réunion avec des échanges intéressants et constructifs.

Pierre Gartner accueille les participants et propose une minute de silence pour nos disparus.

Monsieur le Maire nous remercie d'avoir choisi Bruyères pour cet événement, évoquant les dunes du Sahara et les paysages superbes de la Polynésie malheureusement contaminés par les essais nucléaires dont les conséquences sont encore ressenties par les « artisans » de notre force de frappe nucléaire.

Madame la Présidente, Françoise Grellier, expose les travaux en cours :

- L'audition à l'assemblée nationale dans le cadre de la Commission d'enquête,
- La réunion de la Commission Consultative des Conséquences des Suivi des Essais Nucléaires avec nos revendications, à savoir : l'extension la liste des pathologies, la reconnaissance des victimes par « ricochet » et plus d'équité quant au Suivi Médical Post-Professionnel pris en charge par les organismes d'assurance maladies plutôt qu'un renvoi vers la DRH de La Rochelle,
- Le fonctionnement de l'association assuré par les bénévoles (1 employée : la secrétaire), la cotisation identique depuis 6 ans,



- Un nouvel investissement : la refonte du site.

René Rey présente son exposition et plus spécialement le CEMO où il a été affecté et chargé d'approvisionner en eau le percement des galeries qui nécessitait un gros volume. Le convoi était composé d'un Doge 6x6 et de deux Berliet GBO citernes de 12500 litres, l'eau était puisée à la station de pompage située face à la montagne dite « aux 13 expériences » mais à In Eker, soit à 4 km de l'accident nucléaire Béryl, en « zone verte » où Oasis I contaminé, a été fermé.

René ne peut s'empêcher de raconter une anecdote concernant la tenue des civils et des militaires travaillant en « zone verte », en effet les uns portaient des tenues de protection et des masques à gaz et les autres aucune protection. Ce dont il fit part au Commandant Cochon dans son compte-rendu de mission. La réponse fut claire et sans équivoque : « Les civils perçoivent une prime de 50 francs par jour pour le port du masque à gaz ». Pour les civils, la zone était donc contaminée, elle ne l'était pas pour les militaires ! S'en suit un échange avec les participants.

Jean Ambroise nous parle d'un monument aux morts situé dans le camp de la légion à Hao. Mais suite aux travaux de réhabilitation de Hao, qu'est-il advenu de ce monument ?



29 FINISTÈRE

Le samedi 26 avril 2025, la réunion départementale annuelle de l'AVEN 29 s'est tenue au restaurant « Le Relais Celton », à BREST. Cinquante-quatre ad-

hérents y participaient, sur les 274 que compte l'association.

La loi Morin de 2010 a reconnu 23 maladies comme potentiellement radio-induites, mais l'Aven continue son combat afin de voir rajouter à cette liste quatre autres cancers, pancréas, pharynx, prostate de stade précoce et muscle cardiaque, et les maladies cardio-vasculaires.



La commission d'enquête parlementaire sur les conséquences des essais nucléaires en Polynésie Française a repris ses travaux et ses auditions à l'Assemblée Nationale sous la Présidence de Didier LE GAC député du Finistère. Il était présent à cette réunion afin d'expliquer le déroulement du processus jusqu'à la présentation en juin des conclusions à la Présidente de l'Assemblée Nationale.

Jean-Luc SANS, membre du CA et délégué au CIVEN, participait également à cette réunion.

22 CÔTES D'ARMOR

Le samedi 26 avril 2025, à ST BRIEUC, une réunion en présence des élus et des représentants des associations était organisée par le collectif 22 pour présenter l'AVEN, sa genèse, ses combats et l'actualité de l'association et notamment la commission d'enquête parlementaire en cours. Une discussion a permis d'envisager un travail avec les enfants de vétérans

pour faire connaître cette période de l'histoire aux jeunes générations.

Cette réunion a été suivie d'un repas puis par la diffusion du film « Bons baisers de Mururoa » de Larbi Benchiha.



35 ILLE ET VILAINE

Le samedi 17 mai 2025 à CHARTRES DE BRETAGNE, André DIARD a organisé une réunion départementale

des adhérents ouverte à tous. Depuis plus de 10 ans, aucune information n'avait été faite dans ce département.

Cette réunion très sympathique a permis de présenter l'association et ses objectifs en toute simplicité. Elle a été suivie d'un repas en commun où les vétérans étaient heureux de se retrouver pour discuter de leur expérience dans une ambiance très sympathique.

LE 14 JUIN 2025 LA RÉUNION INTERDÉPARTEMENTALE DE LINDRE-BASSE (57)

clôt le « tour de France » entamé par la Présidente durant ce premier semestre

Après les discours de Mr le Maire, Rémy Hamant et de François Hamant, M. End, suppléant du député Fabien Di Filippo et Président de la communauté de communes, prend la parole nous assurant de son soutien et précisant que notre force de dissuasion, qui reste encore crédible, a permis au territoire métropolitain de ne pas être agressé depuis ces 6 dernières décennies exemptant

ainsi nos enfants d'être enrôler sous les drapeaux quant aux familles de connaître des drames des dernières guerres. Une raison suffisante pour exprimer de la reconnaissance envers nos vétérans.

Dans le cadre du devoir de mémoire, la communauté de communes rend hommage aux soldats des conflits précédents en réalisant des expositions. Ce qui correspond à nos souhaits surtout depuis que René Rey réside en Alsace et qu'il est prêt à exposer ses 45 tableaux relatant les essais sur 36 années.

Mme La Présidente fait un point sur les avancées de l'AVEN, la descendance mais aussi sur le site et son fonctionnement. L'après-midi s'est terminé avec un verre de l'amitié.

REUNION REGIONALE MIDI-PYRÉNÉES DU 24 MAI 2025



La journée a commencé par une exposition ouverte au public.

La réunion s'est déroulée à la salle des Associations de Montcabrier en présence de M. Didier Belaval, Maire de la commune, et Françoise Grellier, Présidente de l'Aven, M. Marcel Saissac, Président Départemental de la FNACA et les adhérents venus de toute la région.

Monsieur le Maire a ouvert la séance, le débat a surtout porté sur le problème des victimes par ricochet qui ne sont pas indemnisables dans la Loi Morin et de l'élargissement de la liste des maladies radio-induites (pancréas, pharynx, prostate précoce, maladie cardio vasculaire).

Merci à Monsieur Charrier pour son témoignage précieux sur Reggane. L'étude transgénérationnelles a été abordée par une participante et un projet d'information a été évoqué. Françoise a évoqué la commission d'enquête parlementaire en cours ainsi que la réunion consultative de suivi.

La réunion s'est terminée avec le pot de l'amitié.

L'AVEN EST PRÉSENTE AUX MANIFESTATIONS PATRIOTIQUES



FINISTÈRE 29 le 19 mars



LA ROCHELLE 17
Dépôt de gerbe



EN LOIRE-ATLANTIQUE 44



SAINT-BRIEUC 22 Journée des déportés



EN VENDÉE 85



A CAHORS 46
Cérémonie aux victimes des attentats

Ainsi qu'aux réunions d'autres associations



UNC Saint-Brieuc, le 29 mars 2025-

Assemblée Générale ce jour de notre association à la résidence "Les griffons d'or" de DOMITYS à Saint Brieuc. Présence de Monsieur Favrais, 1^{er} adjoint au maire de Saint Brieuc, Michel Leveque secrétaire départemental UNC22 et Madame GRELLIER présidente Nationale de L'AVEN.

Rapport moral du président, rapport d'activité du secrétaire et rapport financier de la trésorière.

Un bon moment de convivialité suivi d'un repas avec encore d'autres projets à venir.



EN RHÔNE-ALPES 69 Cérémonie au Monument aux morts en mémoire de nos disparus avec le drapeau AVEN Polynésie



GARD 30 À GARONS Journée nationale en hommage aux « morts pour la France » en Indochine
En présence du député du Gard, Mr Yoann GILLET, Vice-président de la Commission d'enquête



AULNAY SOUS BOIS 93, Cérémonie en hommage aux morts de la guerre d'Algérie et des combats au Maroc et en Tunisie

8 MAI 2025 : 80^e anniversaire de la fin de la Seconde Guerre mondiale, une journée nationale de mémoire au son des cloches de toutes les églises

Des années ont passé depuis la fin de la Seconde Guerre mondiale mais ça reste un moment important de l'histoire en Europe. Le 8 mai est une date symbolique, qui célèbre **une victoire militaire**, mais surtout **un retour à la paix, au droit, et à la dignité humaine**. Huit décennies ont passé depuis la reddition de l'Allemagne nazie, mettant un terme à un conflit qui aura duré près de six ans, coûté des dizaines de millions de vies humaines et bouleversé la carte du monde. Pourtant, les cicatrices de cette guerre mondiale, la plus dévastatrice de l'histoire moderne, demeurent profondément ancrées dans nos mémoires en France et dans de nombreux pays européens.

« Car "ces dernières années", les Européens ont vu "réapparaître le spectre de la guerre, ressurgir les impérialismes et les comportements totalitaires" et "bafoués à nouveau le droit des nations. En ce sens "nous n'aurons jamais fini d'affirmer la place de notre pays, des idéaux qu'il porte, de défendre notre indépendance, notre liberté et une Europe plus forte ». (Extrait du discours d'Emmanuel Macron)

Le 8 mai 2025, Berlin marquera le 80^e anniversaire de la capitulation du régime nazi. Cette année pour cette date anniversaire, un jour férié exceptionnel est instauré. Baptisée "Tag der Befreiung" – le Jour de la Libération – est bien plus qu'une commémoration historique. C'est un rappel de ce que l'humanité peut faire de pire et ne doit jamais reproduire, et un engagement envers la perpétuation de la mémoire et les valeurs de tolérance. D'autres villes allemandes s'associent à cet hommage à travers diverses commémorations.



À PARIS par le Président Macron : un dépôt de gerbe, le ravivage de la flamme puis de la sonnerie "aux morts". Après une minute de silence, la Marseillaise sera interprétée par le Chœur de l'Armée française, accompagné par des jeunes, puis la Marche de la Libération par 300 musiciens militaires de pays alliés
Le défilé du 8 mai 2025 sera clôturé par le passage de la Patrouille de France.



À BRIGNOLES (83), nous rendons hommage à toutes celles et tous ceux qui ont combattu, résisté et donné leur vie pour notre liberté.



À BATZ-SUR-MER (44) ce matin 8 mai
En hommage à l'équipage américain du B17 abattu le 3 janvier 1943 et à la libération de la poche de St Nazaire...



À CROZON avec le collectif du 29 au complet belle cérémonie.



LE 18 JUIN



A NÎMES - Cérémonie de la journée Nationale Commémorative de l'appel historique du Général de Gaulle.
12 Porte-drapeaux étaient présents.



À PAIMPOL avec l'ANT-TRN et notre présidente

ILS NOUS ONT QUITTÉ

Mme Marie BEYER du Bas-Rhin (67),
veuve d'un ancien du Sahara, adhérente n° 3076,
décédée le 18 septembre 2024

Mr. Serge KURZ du Pas de Calais (62),
ancien du Polynésie, adhérent n° 6753,
décédé le 30 mars 2025

Mr. Claude DUPAL de Meurthe et Moselle (54),
ancien du Sahara (In Eker), adhérent n° 42,
décédé le 30 mars 2025

Mr. Albert CLEMENCEAU du Finistère (29),
ancien du Sahara – adhérent n° 2496,
décédé le 7 avril 2025

Mr. Jean PERES des Pyrénées orientales (66),
ancien du Sahara, adhérent n° 3025,
décédé le 23 avril 2025
Jean a été président des Pyrénées Orientale et nous suivait dans les AG en camping-car.

Mr. Raymond SENE de l'Essonne (91),
ancien du Sahara (In Eker) – adhérent n° 1531,
décédé le 06 mai 2025

« Science sans conscience n'est que ruine de l'âme mais Raymond possédait ces deux richesses. Pour son savoir comme physicien nucléaire je retiendrai son affectation au laboratoire du professeur Perrin atomiste au Collège de France dans le groupe neutrons pour les initiés. Nous avons partagé le même combat pour que soit reconnu un demi-siècle plus tard le sort des victimes de nos essais nucléaires irradiées par l'essai Béryl du 1^{er} Mai 1962 qui a tourné à la catastrophe exposant non seulement les appelés du contingent et civils mais tout autant nomades et villageois ainsi que la main-d'œuvre locale recrutée parmi la population Touareg ». Louis BULIDON

Mr. COUPA René du Finistère (29), ancien de Polynésie,
adhérent n° 519, décédé le 13 mai 2025

Mr. FLEUROT Bernard du Jura (39), ancien du Sahara,
adhérent n° 4379, décédé le 29 mai 2025

Mr. GARCIA Raymond du Gard (30), ancien de Polynésie,
adhérent n° 6737, décédé le 31 mai 2025
Auteur du « Facteur de Fangataufa »

C'est avec émotion et grande tristesse que j'ai appris le décès de Raymond Sené.

Auteur de nombreux ouvrages scientifiques, physicien nucléaire chercheur au CNRS, membre du Collège de France et cofondateur avec son épouse du Groupement des scientifiques pour l'information sur le nucléaire, adhérent de l'AVEN depuis 2002, et du conseil d'administration de l'OBSIVEN, Raymond Sené était un solide soutien scientifique de notre association.

Je l'avais chargé entre-autre, du dépouillement des documents secrets défenses du Sahara, ce qui a permis et permet encore, l'indemnisation des vétérans de Reganne et In Ecker grâce à l'interprétation des filtres. Toutes mes pensées vont à Monique, son épouse, elle aussi Physicienne nucléaire, directrice de recherche au CNRS et soutien inconditionnelle de l'AVEN qui



m'avait fait l'honneur de participer à des réunions de travail à l'IRSN. (Institut de Radioprotection et de Sûreté Nucléaire)
Merci Raymond et que le grand physicien céleste t'accueille en sa sainte garde. JL Sans

La Présidente et le conseil d'administration, très émus par la disparition de René, se joignent à cet hommage et prient Monique d'accepter leurs condoléances attristées et l'expression de leur profonde sympathie.

Mutations génétiques et système cardiovasculaire : LE TRITIUM

Le tritium est une matière radioactive dont la détention est réglementée en France (Article R1333-1 du code de la Défense). Mais au niveau international, il n'est pas retenu parmi les « produits fissiles » du TNP et ne fait pas l'objet de contrôles pour l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA).

« Mais il y a un autre effet qui recommence tout juste à être étudié.

Après avoir « craché » son bêta, que devient notre noyau de tritium ? Un noyau d'hélium de masse 3 ... et que je sache, on ne connaît pas de molécule organique constitutive de l'espèce humaine contenant un atome d'hélium lié.

Donc cet atome « étranger » va s'évader et, à sa place, va se créer un radical libre ... qui ne demande qu'à se rattacher à tout ce qui passe à proximité. Et là, on voit apparaître la possibilité de mutations ... »

Le caractère nocif des radicaux libres est largement reconnu, c'est même la base d'un juteux business de produits « détoxifiants », « anti radicaux libres », mais à ma connaissance, jusqu'à présent cette propriété du tritium OBT a été « oubliée ». Il y a tout juste un « frémissement à l'IRSN » où commence à être pris en compte l'effet des radicaux libres comme facteurs létaux pour la paroi vasculaire ».

Lire l'article complet de Raymond Sené dans nos bulletins de mars – juin et décembre 2023



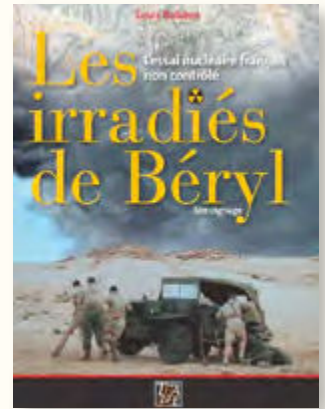
LES IRRADIÉS DE BERYL

de Louis Bulidon (Auteur), Raymond Sené (Préface)

Si le débat sur l'avenir de l'atome a été relancé à la suite du dramatique accident de Fukushima au Japon, il gagne aussi à être éclairé à l'aune de nos propres échecs. Car aussi sûre d'elle quelle soit, la France, forte de son rang de championne du monde du nucléaire civil, ne peut prétendre à l'infaillibilité.

1^{er} mai 1962. L'armée française assistée par le CEA réalise un essai nucléaire baptisé Béryl, d'une importance capitale. Le tir a lieu dans le plateau semi-désertique du Hoggar, en Algérie, alors que le pays vient tout juste d'accéder à une indépendance chèrement acquise. L'événement se transforme en un grand show auquel assistent en grande pompe deux ministres, Pierre Messmer et Gaston Palewski. L'explosion, confinée à l'intérieur des galeries d'une montagne tourne, à la catastrophe. Un immense nuage radioactif noir se forme et se dirige sur la tribune d'honneur, poussé par le vent. Dans le sauve-qui-peut qui s'en suit, on en oublie un moment les ministres.

C'est cette histoire que racontent les auteurs de ce livre, trois scientifiques, un photographe et un gendarme. Ils écrivent pour témoigner et parce que le temps est compté, pour tous. En particulier pour des milliers de victimes irradiées qui tentent d'établir face à l'Armée et l'Etat que leur irradiation a induit des maladies graves. A leurs tourments physiques s'ajoute un interminable calvaire moral et judiciaire. Beaucoup n'y ont pas survécu. Ceux qui sont restés en vie ont une chance d'être indemnisés moralement et pécuniairement à compter de l'été ... 2011.



En vente à l'AVEN
au prix de 22,00 €,
frais de port en sus.

CIVEN : QUELQUES PRÉCISIONS

Depuis juin 2015, l'AVEN mandate auprès du CIVEN un délégué représentant, à leurs souhaits, les vétérans ou ayants droits convoqués pour étude des dossiers de demande d'indemnisations.

Ce choix de nommer un délégué a été motivé sur deux constats :

- les vétérans, dans la majorité des cas, ne s'appuient, en argumentation, que sur des souvenirs et ne possèdent souvent pas la documentation nécessaire permettant de contrer l'inversion de la charge de la preuve nécessaire au CIVEN pour refuser une indemnisation. La situation est pire pour les ayants droits qui bien souvent ne connaissent uniquement des bribes du vécu pendant les essais nucléaires du vétéran décédé.
- les avocats, malgré leurs talents avérés, méconnaissent les détails des états de services, la différence entre les diverses affectations et spécialités des demandeurs.

Le rôle du délégué est donc à partir des états de services, de l'affectation, de l'arme, de la spécialité du vétéran, des documents déclassifiés et différents rapports concernant l'époque où ce dernier était sur zone, de démontrer que le CIVEN ne peut pas inverser la charge de la preuve.

Ce procédé dans 70% des cas donnent des résultats positifs. Malheureusement suivant certains manques d'informations

de présence ou d'affectation réelle, notamment pendant les essais souterrains ou les retombées directes sur Tahiti, le CIVEN refuse l'indemnisation, c'est là que rentre en jeu les talents avérés des avocats.

Idées reçues :

- Le délégué n'est pas membre du CIVEN, n'assiste pas aux délibérés et ne possède aucun pouvoir de décision.
- Ce n'est pas parce qu'un dossier n'a pas été accepté qu'il n'a pas été soigneusement examiné par le délégué, qui parfois passe deux à trois jours à rechercher des arguments probants à présenter devant le CIVEN.
- Le seuil de 1mS est appliqué par le CIVEN quand le dossier ne comporte aucune évidence ou preuve probante permettant l'inversion de la charge de la preuve.

Appel à candidature :

Sauf si la loi abolie le seuil de 1mS, et que dans ce cas le CIVEN n'a plus aucune utilité l'intervention d'un délégué s'avère indispensable.

Depuis juin 2015, c'est Jean-Luc Sans qui est chargé de cette mission. Il souhaiterait, à terme, être remplacé par un volontaire qu'il se chargerai de former. Les candidatures sont donc ouvertes.

Le Conseil d'Administration



AUVERGNE RHONE ALPES

Alain VALON
06 76 00 83 73
alainvalon@wanadoo.fr

BRETAGNE

DÉPARTEMENTS 22 ET 35

Françoise GRELLIER
06 71 33 64 09
francoisegrellier@yahoo.fr

DÉPARTEMENT 29

Denis LARDIER
06 87 67 68 30
dlardier@gmail.com

DÉPARTEMENTS 56

Jean-Paul BOURDIN
06 89 55 27 74
bourdinjp@orange.fr

CENTRE VAL DE LOIRE

Jean-Paul BOURDIN
06 89 55 27 74
bourdinjp@orange.fr

Patricia GRENIER
03 81 86 93 75 / 06 43 68 10 89
aven25.pg@orange.fr

BOURGOGNE FRANCHE COMTE

BOURGOGNE

Arlette DELLAC
06 37 06 90 69
dellacaven@wanadoo.fr

FRANCHE-COMTÉ

Patricia GRENIER
03 81 86 93 75
aven25.pg@orange.fr

GRAND EST

Patricia GRENIER
03 81 86 93 75
aven25.pg@orange.fr

HAUTS DE FRANCE

Patricia GRENIER
03 81 86 93 75
aven25.pg@orange.fr

NOUVELLE AQUITAINE

AQUITAINE

Robert ADROT
05 58 78 83 65
ronie40@orange.fr

POITOU CHARENTES LIMOUSIN

Claude TESTE
06 30 31 34 16
avenca.claudeteste@gmail.com

NORMANDIE

Yanick BOURREL
06 83 36 28 99
yanick.bourrel@gmail.com

OCCITANIE

MIDI-PYRÉNÉES

Jean-Jacques GOURDE
07 81 45 85 80
jeanjacques.gourde@gmail.com

LANGUEDOC-ROUSSILLON

Arlette DELLAC
06 37 06 90 69
dellacaven@wanadoo.fr

PARIS- ILE DE FRANCE

Hélène LAVOINE
06 70 42 19 30
aven.idf93@gmail.com

PACA

Georges REYNIER
06 77 77 58 22
georey@wanadoo.fr

Jean-Paul BOURDIN
06 89 55 27 74
bourdinjp@orange.fr

PAYS DE LOIRE

Françoise GRELLIER
06 71 33 64 09
francoisegrellier@yahoo.fr

Tout vétéran ou ayant droit, à jour de ses cotisations, peut demander à son référent régional de constituer un dossier de demande d'indemnisation, ce quelle que soit la pathologie cancéreuse dont il souffre.

Il recevra une fiche de renseignements à remplir, les adresses où écrire pour recevoir les pièces demandées (état des services, relevés de surveillance, hospitalisation livrets médicaux, modèles de lettre selon les besoins, etc...).

Votre dossier complet devra être envoyé au référent juridique en charge de votre région qui, après vérification, le fera suivre au Cabinet d'avocats lequel le transmettra au CIVEN quand la maladie entre dans la liste publiée par décret (conditions de lieux, de temps et de pathologie fixées par les textes).

Sur convocation du CIVEN et dans le cadre du débat contradictoire, le délégué au CIVEN peut vous représenter

devant ce Comité, son rôle est de prouver que vous avez évolué en zone contaminée. Il est impératif de préciser votre mission sur sites d'essais.

En cas d'acceptation de votre dossier par le CIVEN, des experts seront désignés pour évaluer vos préjudices, nos avocats vous accompagneront dans cette démarche. En cas de rejet, la demande fera l'objet d'un contentieux devant les juridictions compétentes.

Cet accompagnement aura permis à l'AVEN d'obtenir un taux d'acceptation nettement supérieur aux chiffres communiqués dans les rapports annuels du CIVEN. En 2023, le CIVEN publie pour l'ensemble des dossiers qu'il a étudié, un taux d'acceptation de 48 %. **A l'AVEN, ce taux atteint 71 % par le délégué et grimpe à 90% avec l'aide de nos avocats** (cf. Bulletin 4-2024, page 7).